



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2020-1016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-644
CONCERNANT LE ZONAGE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Ce règlement contenait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, mais aucune demande n'a été faite selon la loi.
3. Le règlement est entré en vigueur le 22 janvier 2021, date d'émission du certificat de conformité de la MRC de Manicouagan.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Citoyen – Règlements municipaux – Règlements-Adoption 2020-2021 » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 28 janvier 2021

**Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**